Manifestation : **Bulletin d'inscription au stage mécanique (perfectionnement niveau 2) à LESQUIN (59)**

Date **du mardi 06 au 08 juillet 2027**

Organisateur : **MGCF Alain Dutreve** alain.dutreve@mgclubdefrance.com

Téléphone : **06.07.18.10.27**

Point accueil des participants : Institut Nicolas Barré 11 rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN

heure : 9 heures

	Pilote	Marque du Véhicule :	
Nom		Type	
Prénom		Année de mise en circulation	
Ville		Couleur	
Code postal		Cie d'assurance	
Téléphone portable		N° police assurance	
Adresse @ courriel		*Club et N° adhérent*	

Montant prévisionnel de la formation pour les 3 jours (hors repas et hébergement) : 250 euros pour 12 stagiaires

Important : ce montant sera réévalué à 320 euros si le nombre de participants est compris entre 8 et 10. En deçà, nous serons contraints d'annuler.

Acompte de 100 euros à l'inscription, le solde lors de la validation définitive du stage.

Paiement par, **virement bancaire à privilégier** à **l'ordre du MGCF** Société Générale Société Générale 03800 GANNAT- IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758 BIC : SOGEFRPP

Le bulletin d'inscription, la convention de stage et le paiement (joindre une copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total), sont à adresser à :

Alain DUTREVE 16 rue Alphonse Daudet 91270 Vigneux sur Seine

Me prévenir si vous venez avec votre MG

Modalités d'annulation et de remboursement

***30 jours avant le départ 80% de emboursement
***15 jours avant le départ 50% de remboursement
***1 jour avant la date aucun remboursement ne sera effectué
***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel
*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir dans ce cas)

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable

Signature et mention manuscrite « lu et approuvé » obligatoire

Convention de stage mécanique

Entre les soussignés :

Le MG Club de France, régi par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 8, rue de l'étang à Marcoussis 91460, représenté par son président Christian LISSOT, dénommé « l'Organisateur », d'une part,

Et

Mr ou Mme……adhérent(e) du MG club de France sous le numéro ……

Résidant ……dénommé « le stagiaire ».

1. Objet de la convention.

Le MG Club de France organise, pour ses adhérents, un stage d'initiation à la mécanique dans le centre de formation de l'institut Nicolas Barré 11 rue Paul Dubrule *59810 Lesquin.*

Cette formation, non diplômante, permet aux adhérents du MGCF d'acquérir un minimum de connaissances pour assurer l'entretien et les dépannages élémentaires en cas de pannes mécaniques ou électriques. Elle est dispensée sous la responsabilité d'un formateur indépendant.

2. Engagements des parties

Le stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité indiquées par le formateur. Ces consignes seront présentées en début de stage et rappelées à chaque début de session pratique.

Pour les autos mises à disposition pour le stage, leur propriétaire remettra les clés de contact au formateur en début de séance afin d'éviter tout démarrage intempestif.

Il est impératif que les véhicules soient assurés, soit par le propriétaire, soit par l'organisme de formation, lorsqu'ils sont utilisés pour la partie pratique et/ou qu'ils restent stationnés sur le site.

Le club ne peut pas être tenu pour responsable de tout incident créé par un stagiaire qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

3. Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de : 3 jours du 06 au 08 juillet 2027

Décharge de responsabilité Article 1 : Objet.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions de participation aux stages mécaniques organisés par le MG Club de France et d'établir une renonciation à tout recours contre l'association en cas d'accident.

Article 2 : Renonciation à recours.

En signant ce document, le participant reconnaît et accepte les termes suivants :

- Assomption des risques :
  Le participant reconnaît que la participation à un stage mécanique comporte certains risques, y compris, mais sans s'y limiter, les risques de blessures corporelles, de dommages matériels, et d'accidents de toute nature. Le participant accepte de participer à ces stages en toute connaissance de cause et assume l'entière responsabilité de tout risque encouru.

- Renonciation à recours :
  Le participant, pour lui-même et pour ses héritiers, exécuteurs testamentaires, représentants personnels ou cessionnaires, renonce expressément à tout recours, réclamation ou action contre le MG Club de France, ses membres, dirigeants, employés, bénévoles et toute autre personne agissant en son nom, pour toute perte, dommage, blessure ou accident pouvant survenir durant sa participation aux stages mécaniques.
- Indemnisation :
  Le participant s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le MG Club de France, ses membres, dirigeants, employés, bénévoles et toute autre personne agissant en son nom, contre toute réclamation ou demande résultant de sa participation aux stages mécaniques.

Article 3 : Acceptation.
En signant ce document, le participant déclare avoir lu et compris les termes de cette clause de renonciation à recours et les accepter sans réserve.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de cette convention et m'engage à m'y conformer (cocher la case)

À, le

Signature du MG club de France

Signature du Stagiaire

Nom du participant : _____

Signature : _____

Date : _____